AFFAIRE DES TERRAINS HABOUS DE SIDI-YAHIA

Les autorités locales procèdent à la destruction des locaux

La Direction des affaires religieuses d'Alger, le wali délégué et le président d'APC de Bir-Mourad-Raïs ont procédé, hier, à la destruction des locaux situés sur un terrain habous à Sidi-Yahia. L'opération s'est déroulée sous haute surveillance policière.

Tarek Hafid - Alger (Le Soir) - Les autorités locales de Bir-Mourad-Raïs et l'administration des affaires religieuses de la wilaya d'Alger ont fini par expulser les membres de la coopérative de jeunes installés à Sidi-Yahia depuis le début des années 90. L'opération, qui s'est déroulée durant la journée d'hier, est cependant entachée d'irrégularités. «Dimanche après-midi, des agents de police nous ont remis des procès-verbaux de notification faisant état de la destruction des locaux pour le lendemain (hier) dès 9 heures. Notre affaire étant actuellement pendante au niveau de la chambre administrative de la cour d'Alger, nous avons tenté de bloquer cette procédure en intervenant auprès du parquet de Bir-Mourad-Raïs, mais sans succès. Le wali délégué en a fait une affaire personnelle et il est bien décidé à en finir avec nous», affirme Sadek Hadbi, représentant de ce groupe de commerçants. Précisons que les P-V de notification remis par la police stipulent que la décision de démolition a été prise par la Direction des affaires religieuses de la wilaya d'Alger. Ce service n'est pas habilité à prendre une telle initiative, puisque celle-ci est du ressort de l'APC. Présent sur les lieux, Lazhari Messaâdi, directeur des affaires religieuses d'Alger, a été incapable de clarifier la situation. «C'est une décision du wali délégué de Bir-Mourad-Raïs, il me semble. Je vais vérifier si c'est lui qui a pris cette décision. Enfin,… je ne sais plus», hésitera-t-il. Certaines informations font état de pressions exercées «en haut lieu» contre le maire de Bir-Mourad-Raïs afin qu'il signe l'arrêté de démolition. Il est, toutefois, utile de préciser que cet élu local avait pris une décision similaire, en février dernier, avant de l'annuler quelques semaines plus tard. «Oui, il est vrai que j'ai annulé cet arrêté de démolition. Mais j'ai décidé d'en signer un nouveau suite à une demande de la Direction des affaires religieuses d'Alger», a indiqué Hamid Habik, maire de Bir-Mourad-Raïs, au cours d'une conversation téléphonique. Il évitera, toutefois, d'en dire plus, arguant une «réunion importante». Ses propos ne font que compliquer une situation déjà inextricable. Mais les autorités locales sont finalement allées au bout de leur logique. Elles n'ont pas hésité à faire intervenir les éléments des forces anti-émeutes. Ces derniers ont chargé violemment les commerçants et les membres de leurs familles qui ont tenté de résister. «Ceux qui sont derrière cette action ont violé ouvertement les lois de la République pour nous expulser. Ils sont passés outre le caractère sacré des biens habous pour parvenir à leur fin et offrir sur un plateau d'argent des terres à de soi-disant investisseurs. Mais nous comptons bien nous défendre en saisissant la justice», a insisté le représentant des commerçants.

T. H.

VENTE AUX ENCHÈRES D'ACTIFS INDUSTRIELS

L'Aniref lancera fin mai une opération pilote à Blida

L'Agence nationale d'intermédiation et de régulation foncière (Aniref) lancera, à la fin du mois de mai, la première vente aux enchères de 11 actifs au niveau de la wilaya de Blida.

Cette première action sera suivie par d'autres dans les semaines suivantes. Par ailleurs, une convention-cadre sera signée, prochainement, entre cette agence et la direction générale des Domaines, en matière de transfert d'actifs à l'Aniref. Il convient de rappeler que cette agence est un établissement public à caractère industriel et commercial sous tutelle du ministère de l'Industrie et de la Promotion des investissements.

Les missions de l'Aniref sont la gestion par convention d'un portefeuille immobilier et foncier, l'intermédiation immobilière et foncière, la régulation du foncier par le biais d'un observatoire et la diffusion de l'information sur le foncier économique.

C. B.

L'ANCIEN MINISTRE DÉLÉGUÉ AU TRÉSOR, ALI BENOUARI, À LA CHAÎNE II :

«La convertibilité totale du dinar profiterait aux opérateurs nationaux»

La convertibilité totale du dinar est possible, selon l'ancien ministre délégué au Trésor, Ali Benouari, même sans que le flottement du dinar soit fixé par le marché. Or, le maintien du flottement dirigé du dinar profite aux investisseurs étrangers au détriment des opérateurs nationaux.

Chérif Bennaceur – Alger (Le Soir) — L'économiste et ancien ministre délégué au Trésor, Ali Benouari, était l'hôte, hier, d'une émission de la Chaîne II de la Radio nationale. Une occasion pour cet économiste d'en appeler à une double réflexion.

La première porte sur l'évaluation de l'impact des investissements directs étrangers (IDE) sur la balance des paiements de l'Algérie.

En dépit des avantages des IDE, c'est un impact portant négatif à moyen et long terme, selon Ali Benouari, constatant la question du transfert des dividendes. Pour cet ancien ministre, le moment est opportun pour se demander pour chaque IDE reçu, combien de dollars seront engrangés au niveau de la balance de devises du pays à moyen terme.

Quant à la seconde réflexion, elle concerne la pertinence d'un débat sur la convertibilité totale du dinar, celle-ci étant la possibilité pour chaque résident algérien de transférer librement ses dinars en devises.

A ce propos, Ali Benouari a estimé que cette question ne relève pas du dogme. Pour autant, il a affirmé qu'il n'a jamais prôné une convertibilité totale immédiate de la monnaie nationale. «On m'a fait un procès d'intention», a estimé cet économiste pour lequel il y a une différence entre la convertibilité et le flottement libre du dinar algérien, même conditionné.

En ce sens, l'ancien ministre délégué a précisé que la convertibilité totale est possible même sans que le flottement du dinar soit fixé par le marché.

Voire, dans le cadre du flottement dirigé du dinar, la convertibilité totale ne serait-elle pas plus avantageuse que sa limitation aux transactions courantes ? s'interroge-t-il.

Cela étant, l'économie nationale, largement ouverte, sera radicalement transformée, selon Ali Benouari qui indique qu'à moyen terme, les IDE prendront des parts de marché de plus en plus importantes au détriment des opérateurs nationaux (du secteur public et privé).

Or, le maintien en l'état du système de change, un dinar stable, flottant de manière dirigée, profite et profitera davantage aux investisseurs étrangers, assurés de transférer librement leurs dividendes, avertit Ali Benouari.

Pour l'hôte de la Radio nationale, la convertibilité totale aiderait à contrôler via les banques, à juguler la fuite des capitaux qui prolifère dans les réseaux informels.

Mais aussi à consolider la confiance des opérateurs dans la monnaie nationale.

Et d'estimer que la convertibilité totale permettrait aux opérateurs nationaux, notamment privés, qui activent dans l'exportation, davantage de flexibilité et de développement à l'international.

C. B.

LE P-DG DE SONELGAZ, NOUREDDINE BOUTERFA, LE LAISSE ENTENDRE :

«Un marché ouvert de l'électricité lié à la hausse des tarifs»

La hausse des tarifs de l'électricité demeure le nœud gordien pour le groupe Sonelgaz dont le P-DG, Noureddine Bouterfa, n'a pas manqué de la lier à l'ouverture réelle du marché de l'électricité en Algérie.

Le P-DG de Sonelgaz, Noureddine Bouterfa, a indiqué hier, sur les ondes de la Chaîne I de la Radio nationale, que les investissements prévus par son groupe en 2008 avoisinent les 140 milliards de dinars.

Or, ses revenus annuels étaient évalués en 2007 à 127 milliards de dinars dont 25 milliards de contribution de l'Etat au titre des programmes d'électrification rurale et distribution publique de gaz, 50 milliards de dinars de crédits bancaires et une trentaine de milliards de dinars d'entrées financières. Un déficit que le groupe Sonelgaz voulait compenser par une hausse de la tarification, de l'ordre, minimal, de 1 à 2% annuellement et sans léser le consommateur.

Une hausse que le gouvernement a toutefois rejetée, gelant les tarifs à leurs niveaux de 2006, tout en facilitant l'accès de l'opérateur public à des crédits bancaires à long terme. Certes, Sonelgaz a engrangé en 2007 quelque 9 milliards de dinars de bénéfices et avec un budget équilibré jusqu'en 2009-2010, le groupe pourra financer son programme d'investissements. Et cela même si les créances du groupe s'élèvent à 30 milliards de dinars selon Noureddine Bouterfa qui a indiqué que les vols en matière d'électricité font perdre annuellement à son entreprise un montant de 10 milliards de dinars. Cela outre les vols de câbles électriques, en cuivre, représentant une perte de 300 millions de dinars et que Sonelgaz ne peut juguler, hormis la réparation. Et cela même si Sonelgaz compte lancer durant le mois de juin 2008 un emprunt obligataire de 25 milliards de dinars auprès du grand public, à raison de 5 000 de dinars l'obligation, un échéancier de 6 ans et des taux d'intérêts de 3,75% à 6,5%. Néanmoins, la hausse des tarifs de l'électricité, des tarifs libres, demeure le nœud gordien selon Noureddine Bouterfa qui n'a pas manqué de la lier à l'ouverture réelle du marché de l'électricité en Algérie. Une ouverture qui demande du temps pour la libéralisation de la distribution. En rappelant que Sonelgaz doit déterminer les zones de concession où elle ne peut pas être présente et couvre de manière insuffisante. Et cela même si Noureddine Bouterfa a précisé que son entreprise a 5 ans pour s'y préparer, «n'a pas peur de la concurrence», couvre l'ensemble du territoire national, atteint presque 100% de taux de distribution, maîtrise les réseaux de production, transport et distribution et améliore la qualité de service. Or, selon Noureddine Bouterfa, les opérateurs étrangers sont quêteurs de garanties, des revenus assurés, sans pertes, et des tarifs reflétant les prix réels et leur permettant d'amortir leurs investissements. Le P-DG de Sonelgaz a, par ailleurs, considéré que l'été 2008 ne devrait pas connaître de problèmes d'alimentation en électricité. D'autre part, il a estimé que le projet d'exportation d'électricité en Espagne, via le Maroc, d'un excédent de 300 à 400 MW, devrait générer des recettes de l'ordre de 200 millions de dollars. Un projet qui est dans sa phase finale en Algérie, dans le cadre de la mise en place de la ligne Est-Ouest, de 400 KV, et en voie de finalisation au Maroc, à l'horizon 2009. A charge cependant de créer une société mixte, chargée de commercialiser cette électricité et de l'aval politique et économique espagnol pour la commercialisation.

C. B.